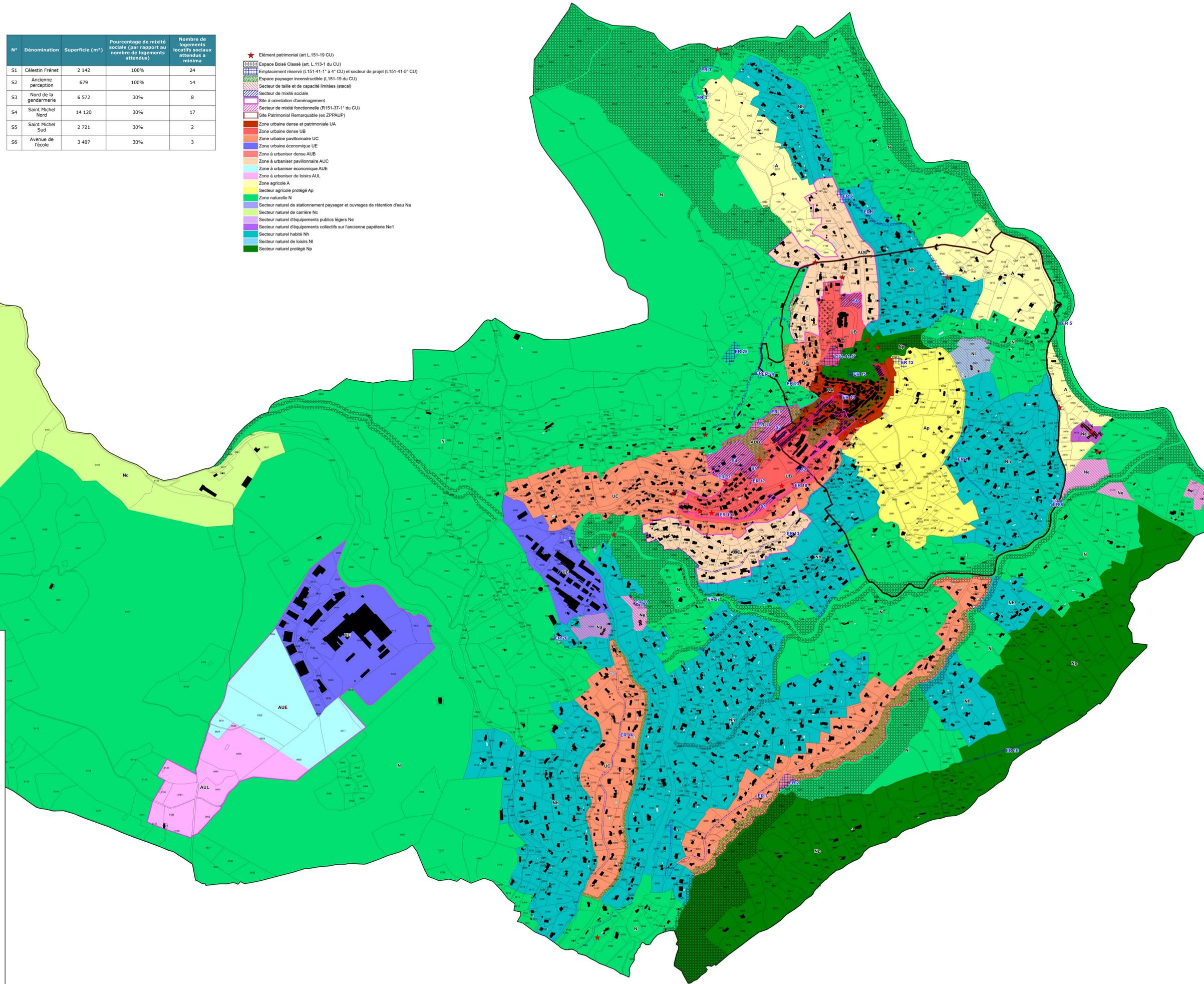


LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES				
N°	Destination	Localisation	Superficie	Bénéficiaire
1	Création d'un chemin piétonnier depuis le parking de la poste	Lieudit Le Terray	Largeur de 4 m	Commune
2	Elargissement du carrefour chemin de l'Escure / chemin des Vergers	Parcelle F 478	2 209 m ²	Commune
3	Amélioration de la piste pour accessibilité des parcelles agricoles	Lieudit La Bessurane	Largeur de 4 m	Commune
4	Passage de canalisation	Entre chemins des Vergers et du Vallon	Largeur de 4 m	Commune
5	Elargissement du Pont sur le Loup (accès direct au CD6)	Lieudit Saint Jean	258 m ²	Commune
6	Elargissement du carrefour	CD 2210 / Chemin des vergers	1 626 m ²	Commune
7	Elargissement de voie entre la limite communale et le chemin des Vergers	Chemin de l'Escure	Largeur de 7 m	Commune
8	Amélioration du carrefour entre les chemins de l'Escure, de la Papeterie et de Saint-Jean	Chemin de l'Escure	Largeur de 7 m	Commune
9	Elargissement de voie	Chemin des Vergers	Largeur de 7 m	Commune
10	Création d'un espace public	Parcelle D 302	443 m ²	Commune
11	Espace vert public et accès piétonnier	Parcelles C 439 et 440	1 043 m ²	Commune
12	Création d'un parking	Parcelles E 751 et 752	1 121 m ²	Commune
13	Elargissement de voie	Chemin du Laquet	Largeur de 6 m	Commune
14	Elargissement de voie	Chemin de Saint-Andrieux	Largeur de 6 m	Commune
15	Création d'un chemin piéton entre l'école et le village	Parcelle D 32	701 m ²	Commune
16	Prolongement du chemin piéton	Lieudit L'Ubac	1 023 m ²	Commune
17	Création de stationnements	Parcelles E 1172 et 1173	287 m ²	Commune
18	Elargissement de la voirie	Rue de la Gare	131 m ²	Commune
19	Récupération de l'espace public	Parcelle E 514	223 m ²	Commune
20	Création d'une aire de stationnement	Parcelles F 886p, F 358 et F 361p	784 m ²	Commune
21	Elargissement de la voirie	Chemin de Bouscarle	Largeur de 6 m	Commune
22	Création d'une voirie DFCl	Entre les chemins Sainte Anne et des Oliviers	3 295 m ² Largeur de 6 m	Commune
23	Création d'une borne incendie	Parcelles C 420p et C427p	21 m ²	Commune
24	Extension du bassin du Terray	Parcelle C 423p	826 m ²	Commune
25	Bassin du Terray et son extension	Parcelles C 387p et C 508p	2 925 m ²	Commune
26	Extension du bassin de Notre Dame	Parcelle B 396p	296 m ²	Commune
27	Création d'un poste de refoulement	Parcelle F 756	80 m ²	Commune

N°	Dénomination	Superficie (m ²)	Pourcentage de mixité sociale (par rapport au nombre de logements attendus)	Nombre de logements locatifs sociaux attendus à minima
51	Célestin Frénet	2 142	100%	24
52	Ancienne perception	679	100%	14
53	Nord de la gendarmerie	6 572	30%	8
54	Saint Michel Nord	14 120	30%	17
55	Saint Michel Sud	2 721	30%	2
56	Avenue de l'école	3 407	30%	3

- ★ Elément patrimonial (art L.151-19 CU)
- ▨ Espace Boisé Classé (art. L.113-1 du CU)
- ▨ Emplacement réservé (L.151-41-1° à 4° CU) et secteur de projet (L.151-41-5° CU)
- ▨ Espace paysager inconstructible (L.151-19 du CU)
- ▨ Secteur de taille et de capacité limitées (steacal)
- ▨ Secteur de mixité sociale
- ▨ Site à orientation d'aménagement
- ▨ Secteur de mixité fonctionnelle (R151-37-1° du CU)
- ▨ Site Patrimonial Remarquable (ex ZPPAUP)
- ▨ Zone urbaine dense et patrimoniale UA
- ▨ Zone urbaine dense UB
- ▨ Zone urbaine pavillonnaire UC
- ▨ Zone urbaine économique UE
- ▨ Zone à urbaniser dense AUB
- ▨ Zone à urbaniser pavillonnaire AUC
- ▨ Zone à urbaniser économique AUE
- ▨ Zone à urbaniser de loisirs AUL
- ▨ Zone agricole A
- ▨ Secteur agricole protégé Ap
- ▨ Zone naturelle N
- ▨ Secteur naturel de stationnement paysager et ouvrages de rétention d'eau Na
- ▨ Secteur naturel de carrières Nc
- ▨ Secteur naturel d'équipements publics légers Ne
- ▨ Secteur naturel d'équipements collectifs sur l'ancienne papeterie Ne1
- ▨ Secteur naturel habité Nh
- ▨ Secteur naturel de loisirs Ni
- ▨ Secteur naturel protégé Np



Commune de **LE BAR SUR LOUP**
 Place de la Tour, 06620 LE BAR SUR LOUP,
 Tel : 04.92.60.35.70
<http://www.lebarsurloup.fr>

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
 DU BAR SUR LOUP (06)**



**4c. LE REGLEMENT GRAPHIQUE
 PARTIE CENTRALE - 1/4.500e**

Dates :
 Révision générale du POS / élaboration du PLU prescrite par DCM du 25/04/2002
 Règlement National d'Urbanisme en vigueur le 27/03/2017
 (POS approuvé le 17/06/1988 devenu caduque)
 PLU arrêté par DCM du 14/11/2018
 PLU approuvé par DCM du
 DCM : Délibération du Conseil Municipal

DOCUMENT ARRETE - 14/11/2018